



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **46**

Nombre de délégués :  
- présents : **40**  
- représentés : **5**  
TOTAL **45**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 6 octobre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Thierry KLEIN, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Jean-Claude ANDRE, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire - M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire - M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire -
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

### Membres représentés :

M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Chantal JEANPERT	ayant donné procuration à M. Philippe HEITZ
Mme Catherine WOLFF	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Bernadette PIETTRE	ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER

### Membre excusé :

Mme Camille VIOLAS, Adjointe d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : RAPPORT SUR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE »**

**N° 22-69**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** ses délibérations N° 09-117 du 16 décembre 2009 et N° 10-29 du 30 mars 2010, acceptant la cession au profit de la Communauté de Communes des 16 parts sociales détenues par la Société HEINEKEN au sein de la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » ;

**CONSIDERANT** que, suite à sa délibération N° 12-98 du 28 septembre 2012 et aux termes de sa délibération N° 13-22 du 12 avril 2013, la Communauté de Communes est détentrice de 181 parts sociales de cette S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE » ;

**VU** l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que les organes délibérants des Collectivités Territoriales ou de leurs groupements actionnaires d'une société se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société en question ;

**VU** ainsi le rapport sur la S.E.M.L. « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », dont la Communauté de Communes est actionnaire, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 6 octobre 2022 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 22 septembre 2022 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré, Mesdames Marie-Reine FISCHER, Marie-Madeleine IANTZEN, Marianne WEHR, Christelle WAGNER-TONNER et Messieurs Gilbert ROTH, Guy ERNST, Laurent FURST, Gilbert STECK, Martial HELLER, Jean-Luc SCHICKELE occupant des fonctions auprès la Société d'Economie Mixte LOCALE « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », n'ayant pas pris part au vote ;

**par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION  
prend acte**

du rapport établi sur l'activité de la Société d'Economie Mixte Locale « LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE », au titre de l'exercice 2022.

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 11 octobre 2022
- publication sur le site internet le : 11 octobre 2022

## Acte à classer

DE-22-69

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-10-11T11-02-51.00 ( MI240386998 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20221006-DE-22-69-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORT SUR LA  
MIXTE "FOYER DE LA BASSE-BRUCHE"

Date de décision : 06/10/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.6. Autres actes de gestion du domaine privé

Acte : 22-69 AG RAPPORT BASSE-  
BRUCHE.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 11/10/22 à 11:02

Par SEGUIN Muriel

Transmis

Date 11/10/22 à 11:02

Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception

Date 11/10/22 à 11:09